

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 14

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2025

- Nombre de membres en exercice : 22
- Nombre de membres présents : 15
- Nombre de membres représentés : 4
- Quorum : 11

Relevé des délibérations du C.A. du 10.07.2025

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le relevé des délibérations du C.A. du 10 juillet 2025 (Cf. annexe 1).

↳ **VOTE :**

- **Votants** : 19
- **Non-participations au vote** : 0
- **Abstentions** : 0
- **Suffrages exprimés** : 19
 - **Pour** : 19
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 18 septembre 2025

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 10 juillet 2025 – 13 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Le DGS fait état des procurations : les représentants des usagers, M. Paul Kratz et Bastien Stefanello, en visio, disposent chacun d'une procuration d'autres représentants des usagers. Emma Guezi donne procuration à Paul Kratz. Prescillia Lombard donne procuration à Bastien Stefanello. Fanny Chauvin arrivera en retard. Dans l'attente de son arrivée, elle donne procuration à Damien Tournier. Zeina Al Masry donne procuration à Joseph Gavaille. Valérie Soumann donne procuration à Philippe Abbé après son départ programmé (vers 15 h 00).

Laëtitia Martinez, représentante du Conseil régional, quittera la séance vers 15 h 00. Nouredine Zerhouni quittera également la séance au cours de l'après-midi.

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte par le Président du CA qui souligne l'année riche qui s'est écoulée.

Le Directeur salue la présence de M^{me} Laetitia Martinez, représentante de la Région, ainsi que tous les membres présents à l'occasion de ce dernier CA de l'année. Il poursuit avec une pensée à la mémoire de M^{me} Anne Bellay, ancien enseignantE d'anglais à l'École, décédée dans le courant de la semaine.

Le Directeur énonce l'ordre du jour.

Approbation du relevé de délibérations du CA du 13 mars 2025

En l'absence de remarque, le Président soumet le relevé de délibérations du CA du 13 mars 2025 au vote.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 13 mars 2025 (0 vote contre, 1 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 19)

Affaires générales

Approbation des modifications des statuts de SUPMICROTECH

Le Directeur indique que ce point fait le lien avec la création de l'EPE. En effet, dans le cadre de cette création, il était acté que les statuts de SUPMICROTECH et des autres établissements membres de l'EPE devaient évoluer, notamment avec l'avis de l'EPE SUR campagnes emplois respectives des établissements composantes.

Les statuts de SUPMICROTECH ont donc été révisés et corrigés.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Article 1 : ajout du bénéfice des RCE, ajout du statut de SUPMICROTECH comme établissement-composante de l'uMLP et ajout de la référence à la marque SUPMICROTECH ;
- Article 2 : ajout dans le nouvel article 2 « missions » de l'École un point sur les masters et doctorats ;
- Titre 2 - Gouvernance : réordonnement des chapitres (à l'instar des statuts d'universités, notamment uMLP) : direction, CA, CAC/CFVU/CR ; en lieu et place de CA, CAC/CFVU, CR, dispositions communes (renvoi au chapitre 6), autres instances (cf. art. 33 : renvoi au RI, COD compris), direction ;
- Article 3.2 - attributions compétences du directeur : ajout d'un complément au 10° (égalité femmes-hommes) et ajout d'un 11° (doctorat) ;
- Article 3.3 - délégation du directeur : ajout mention délégation de pouvoirs ;
- Article 8 - composition CA : ajout d'un paragraphe sur les membres de droit avec voix consultative, notamment ajout du président de l'uMLP, et ajout alinéa invitation permanente des directeurs adjoints ;
- Article 10 - attributions CA : ajout de l'avis préalable du directoire de l'uMLP sur les campagnes emplois ;
- Article 12 - présidence et vice-présidence CAC : transfert des dispositions du RI sur les prérogatives du président et sur le décompte des voix selon que les VP élus ou non dans leur instance respective ;
- Article 17 - composition CFVU : ajout comme invité permanent du vice-président « formation » de l'uMLP (voix consultative) ;
- Article 20 - composition CR : ajout de suppléants pour le collège des usagers, pour les personnalités extérieures ajout de « à titre personnel » (mise en conformité réglementaire) ; ajout également comme invité permanent du vice-président « recherche » de l'uMLP et du directeur de FEMTO-ST (voix consultative) ;
- Chapitre 6 - dispositions communes : regroupement de toutes les dispositions communes aux conseils et commissions pour rationaliser la présentation et éviter les incohérences ; à noter :
 - Article 25 : adaptation relative à la composition du CEC ;
 - Article 26 : précisions concernant les dispositions relatives aux personnalités extérieures ;
 - Article 27 : adaptation des dispositions relatives à la durée des mandats ;
 - Article 28 : ajout d'un article concernant les membres de droit et membres invités ;
 - Article 29 : ajout d'un article relatif aux modalités de réunions ;
 - Article 31 : modification des règles relatives aux procurations (par collège) ;
 - Article 32 : harmonisation des dispositions sur les règles de majorité (cohérence : sauf exception réglementaire, majorité relative des suffrages exprimés) ;
- Article 33 : renvoi au RI des créations d'autres instances par le directeur, le CA ou le CAC ;
- Article 34 - modification des statuts : prise en compte de la transmission des statuts au rectorat RA-BFC et au MESR dans les modalités de modification.

Le Directeur salue le travail de la juriste de l'École, Marine Hospital, et du DGS, David Maupin. Le Président du CA se joint aux félicitations du Directeur.

Le Président du CA soumet les modifications des statuts au vote.

Les membres du CA approuvent les modifications des statuts de SUPMICROTECH à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 20)

Approbation de la mise à jour du règlement intérieur

Le Directeur mentionne qu'il s'agit également d'un travail de la juriste de l'École, Marine Hospital,

et du DGS, David Maupin.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Titre 1 - Chapitre 1 - Article 2 : représentants au CA de l'uMLP (régularisation suite art. 6 délibération n°6 CA du 13 mars 2025) et suppression du COS ;
- Titre 1 - Chapitre 2 - Article 3 : adaptations mineures des dispositions relatives au CE liées à la suppression du COS ;
- Titre 1 - Chapitre 3 - Article 5 : ajout missions vice-président étudiant du CAC ;
- Titre 1 - Chapitre 3 - Articles 6 à 8 : représentants au CAC/CFVU/CR de l'uMLP (régularisation suite art. 6 délibération n°6 CA du 13 mars 2025) ;
- Titre 1 - Chapitre 4 - Article 9 : remplacement des conseils pédagogiques et observatoire des métiers par conseil de perfectionnement des formations ;
- Titre 1 - Chapitre 7 - Articles 17 et 18 : déplacement-regroupement, des dispositions relatives au fonctionnement et aux modalités de consultation à distance du CA et du CAC (ancien Titre 1 - Chapitre 1- Article 1 et ancien Titre 1 - Chapitre 3 - Article 4.1), dans les dispositions communes (renvoi aux statuts de l'ancien Titre 1 - Chapitre 1 - Article 4 / prérogatives du président du CAC et décompte des voix selon que les VP sont élus ou non dans leur instance respective) ;
- Titre 3 - Chapitre 12 - Article 43.2 : adaptation modalités accès aux locaux ;
- Annexe 2 : réécriture charte DDRS.

Suite à une question, le Directeur précise que le recrutement des élèves est géré à la fois par la Direction de la formation et de la vie étudiante et par la Direction. Il n'y a pas d'instance spécifique pour ce point. Pour la formation par apprentissage, un processus spécifique existe. Le Directeur suggère de faire remonter le point à l'ordre du jour de la CFVU pour discuter du processus de recrutement des élèves sous statut d'apprentis.

Les conseils de perfectionnement ne seront pas pléthoriques et intégreront des personnalités extérieures venant du monde de l'entreprise. Par ailleurs, ils seront constitués de représentants des enseignants et enseignants-chercheurs des services d'enseignement de l'École et des représentants des usagers (représentants des élèves au CA et au CAC). Le Président du CA rappelle que le conseil de perfectionnement n'est pas une exigence du Code de l'Éducation, mais de la CTI. Il vient nourrir le contenu pédagogique des formations, notamment par les échanges avec les professionnels. Le conseil de perfectionnement n'a pas de rôle décisionnaire.

Le Président du CA propose de ne pas modifier le règlement intérieur à ce sujet, mais que par décision du Directeur, la composition du conseil de perfectionnement soit annoncée et argumentée. Ce point sera donc explicité par une décision formelle.

Le Président du CA soumet la mise à jour du règlement intérieur au vote.

Les membres du CA approuvent la mise à jour du règlement intérieur de SUPMICROTECH à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 20)

□ Approbation du RSU (Rapport Social Unique) 2024

Le Directeur rappelle que le document présenté est un travail de synthèse réalisé par le service RH, le service Aide au Pilotage, la direction générale des services et le service communication. Le Directeur remercie pour ce travail.

Les fiches synthétiques présentent les chiffres principaux concernant la mobilité des personnels, la qualité de vie et des conditions au travail, les effectifs et emplois et la carrière des personnels.

Certaines données clés ont été comparées aux données des années précédentes, afin d'en voir l'évolution, suite à la demande du CA.

Concernant la carrière des personnels, le Directeur mentionne que la masse salariale est très contrainte. Ce point a été soulevé lors d'un entretien avec la DGESIP. Une demande a été faite de financement pour que l'École puisse assurer ses missions. La demande a été entendue, mais aucun

Relevé des délibérations du CA du 10 juillet 2025 **page 3**

retour n'a encore été fait.

Le DGS attire l'attention des membres du CA sur la proportion femmes/hommes qui est à l'avantage des hommes. Par ailleurs, il souligne le nombre de jours d'arrêt de travail (7,1 jours en 2024) en précisant qu'il n'y a pas d'abus de la part des personnels, contrairement à ce qui peut être décrié par les médias.

Il est précisé que le RSU est un document réglementaire et obligatoire. Le document est soumis à l'avis du CSA. Il est également présenté à la FSC. Il revient réglementairement au CA de l'adopter. Un schéma directeur pourrait compléter ce document à l'avenir afin de mettre en place des actions correctives (notamment au regard de l'inégalité femmes/hommes). Les sections CNU représentées au sein de l'école desservent cette dernière sur la proportion femmes/hommes.

La qualité du document est soulignée. Le document est consultable sur l'ENT.

Le Président du CA soumet le RSU au vote.

Les membres du CA approuvent le Rapport Social Unique 2024 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 20)

□ Approbation du plan d'actions pour l'égalité professionnelle Femmes-Hommes

Le Directeur indique que le sujet a été travaillé par le service RH, le service de la direction générale des services et le service communication. Le DGS précise que certaines fonctions ne sont pas réalisables en télétravail, ce qui implique que certaines dispositions ne peuvent pas être appliquées par souci d'égalité (exemple du télétravail menstruel).

Un réel travail est à réaliser en amont du recrutement à l'École, par des efforts communs menés par le Rectorat, les collectivités locales et les lycées, pour favoriser l'attrait des jeunes femmes vers les filières technologiques.

Un point de vigilance est soulevé quant au rapport entre le coût des actions menées au sujet de l'égalité femmes-hommes et leurs résultats. Une modification des règles de la "maille" est à étudier. À "l'opposé", il est fait remarquer que les budgets déployés pour mener ces actions sont faibles. Un débat s'ensuit.

Une remarque est faite sur le plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes qui pourrait intégrer les actions du CMQ à l'avenir. Le DGS prend acte.

L'inégalité femmes-hommes prend sa source dès le début de la socialisation des enfants. Les actions sont donc à mener bien en amont pour faire évoluer cette problématique.

Le Président du CA soumet le plan d'actions pour l'égalité professionnelle Femmes-Hommes au vote.

Les membres du CA approuvent le plan d'actions pour l'égalité professionnelle femmes-hommes 2025-2027 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 17 ; Membres représentés : 3 ; Suffrages exprimés : 20)

Points d'information

Le Président souligne les efforts menés pour simplifier le fonctionnement de l'École et ainsi alléger le rôle du CA. Il félicite l'ensemble des acteurs de l'École qui assure le travail permettant ces simplifications.

□ **Audit CTI 2025 (inclus états d'avancement des projets APC et démarche Qualité)**

L'École fait partie de la campagne d'accréditation 2025-2026 avec une date de dépôt du dossier fixée au 1^{er} septembre 2025. La visite d'audit se déroulera entre le 6 octobre et le 14 novembre 2025. Le rapporteur principal est Pascal Bodet. La séance plénière de la CTI aura lieu les 13 et 14 janvier 2026.

Le Directeur présente le travail effectué, basé sur les recommandations de la CTI (audit 2022).

Concernant l'École, les recommandations sont les suivantes :

- Construire un plan stratégique doté d'échéances ambitieuses et marquantes et mettre en œuvre le plan d'actions en découlant : travail terminé ou avancé ;
- Construire et déployer une démarche qualité couvrant tous les domaines d'activité de l'École : travail terminé ou avancé ;
- Respecter les règles de validation des enseignements, UE et semestres, telles que précisées dans le règlement des études pour garantir l'acquisition des compétences nécessaires : travail terminé ou avancé ;
- Accompagner le décroisement des équipes pédagogiques pour faciliter le partage de bonnes pratiques, notamment dans le domaine de l'évaluation des compétences : travail en cours ;
- Mettre en place la reconnaissance de l'engagement étudiant prévu dans la législation en vigueur : travail terminé ou avancé ;
- Soutenir les équipes pédagogiques pour favoriser le développement de formations en anglais : travail non effectué (travail faisant partie des actions à mener par la future responsable RH) ;
- Sensibiliser les élèves et les associations étudiantes aux violences sexistes et sexuelles : travail terminé ou avancé ;
- Améliorer la fiabilité des résultats de l'enquête d'insertion professionnelle : travail en cours.

Une réflexion est menée sur le recrutement d'une personne responsable de la démarche Qualité. Le Président du CA réitère sa mise en garde sur la certification. La décision d'aller jusqu'à la certification n'est pas encore prise.

Concernant toutes les formations, les recommandations sont les suivantes :

- Compléter les syllabus de toutes les formations conformément à R&O 2023 : travail terminé ou avancé ;
- Mettre en place une exposition à la recherche pour tous les étudiants et apprentis : travail terminé ou avancé ;
- Déployer la formation à la RSE dans les enseignements, y compris dans les enseignements de spécialité : travail en cours ;
- Compléter les règlements des études avec les modalités d'accueil pour les élèves en situation particulière : travail terminé ou avancé ;
- Renforcer significativement la participation d'intervenants du monde socio-économique dans les formations : travail en cours ;
- Approfondir certains domaines de formation notamment les domaines en lien avec l'informatique, la gestion de projet, la déclaration des process, la gestion d'entreprise : travail en cours ;
- Compléter les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences : travail terminé ou avancé.

Concernant la formation d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques :

- Développer des UE et des formations en anglais : travail non effectué.

Le Directeur poursuit avec le projet « Approche Par Compétences » (APC) qui fait partie du contrat d'objectifs, de moyens et de performances 2024-2026 (COMP). Il rappelle que l'État a attribué à l'École un peu moins de 0,8 % de la subvention sur les trois projets suivants :

- Augmenter le nombre d'ingénieurs diplômés par la voie de l'apprentissage ;
- Intégrer les enjeux de la TEDS et déployer l'APC dans les modules de formation : un accompagnement externe par un cabinet d'ingénierie est en cours (Adoc Talent

Management)

- Améliorer la gestion et le pilotage de l'Établissement via une démarche Qualité

Le Directeur rappelle que l'APC peut se définir comme une méthode d'enseignement centrée sur l'acquisition de compétences par l'étudiant, plutôt que l'acquisition de connaissances. Avec pour vocation de faciliter les poursuites de carrières post-diplômes, elle est un enjeu d'innovation pédagogique majeur dans les formations. Dans une logique d'approche par compétences, l'étudiant est désormais évalué sur des situations réelles.

Le projet APC se décline en 3 étapes :

- Identification des compétences et définition du référentiel de compétences des diplômes que l'École délivre ;
- Proposition de modalités pédagogiques permettant l'acquisition des compétences ;
- Transformation de la maquette pédagogique en s'assurant que les modalités pédagogiques proposées permettent l'acquisition de toutes les compétences identifiées ;

Un point essentiel de la mise en œuvre de la démarche sera l'évaluation des compétences.

Le plan de travail arrêté est le suivant :

- Volet 1 : Conseil et expertise (débuté le 30 juin dernier)
 - Action 1 : Diagnostic (jusqu'à la mi-septembre) ;
 - Action 2 : Séminaire de restitution des résultats (début octobre).
- Volet 2 : Accompagnement et animation
 - Action 1 : Animation d'ateliers thématiques ;
 - Action 2 : Accompagnement pédagogique et valorisation des actions : boîte à outils numérique.
 - Action 3 : Rendez-vous "coachings individualisés"
- Volet 3 : Formation
 - Action 1 : Programme de formation ;
 - Action 2 : Actions de pérennisation.

L'accompagnement du cabinet a débuté à la fin du mois de mai et se déroulera sur 24 mois.

Le premier Comité de Pilotage s'est tenu le 20 mai 2025. Le lancement de la phase de diagnostic a eu lieu les 1^{er} et 2 juillet (entretien avec des enseignants et enseignants-chercheurs). Le séminaire de restitution de la phase de diagnostic est prévu le 2 ou le 3 octobre.

Le DGS poursuit en présentant l'avancement de la démarche Qualité. La démarche a bien évolué. La dernière phase (2025-2026) constituera à poursuivre le travail de révision des processus, de mettre en œuvre des boucles d'amélioration et d'instaurer un conseil de perfectionnement sur le processus de formation. L'objectif est que l'École se détache progressivement du cabinet Opta-S afin de devenir autonome sur la démarche Qualité. À ce titre, une formation de formateurs Qualité internes est envisagée, mais non planifiée à ce jour. Le Président du CA souligne son intérêt pour cette formation, notamment afin de responsabiliser le personnel dans la démarche Qualité. La présence d'acteurs internes à l'École permettra également d'ancrer cette démarche.

Une remarque est faite sur la formation à la démarche Qualité des chargés de mission en lien avec la formation. Le Directeur prend note.

□ Bilan annuel des actes pris par le Directeur dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée par le CA

Le Président du CA rappelle que la délégation de pouvoir donnée au Directeur par le CA a été faite dans le but de simplifier le fonctionnement du CA. En contrepartie, le Directeur se doit de rendre compte au CA.

Le Directeur présente les décisions prises en mettant en avant l'instance sollicitée pour un avis préalable à la prise de décision.

Le document présenté a été joint aux documents préparatoires. Des liens hypertextes permettent de renvoyer l'utilisateur vers l'ENT de l'École. En revanche, les personnalités extérieures n'ont pas accès à l'ENT. Ce point ayant déjà été soulevé à plusieurs reprises, une solution doit être apportée.

Il est demandé à avoir le nouveau programme de formation de la FISA pour la rentrée 2025, ainsi que celui de la troisième année. Le Directeur prend note et transmettra la demande au Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante.

□ **Déploiement de la PSC (Protection Sociale Complémentaire) santé**

Ce point est en lien avec la réforme nationale de la protection sociale complémentaire pour tous les agents de l'ESR.

Le DGS indique que les choses se précipitent. L'École a été contactée par la MGEN à la fin du mois de mai, la MGEN ayant été retenue pour le volet santé. Le marché pour le volet prévoyance n'a pas encore été attribué. Le dispositif santé prendra effet en avril 2026. Benjamin Beauchard du service RH sera le référent PSC au niveau de l'École. La DSI est également impliquée. À partir de septembre 2025, les agents devront se positionner sur leur choix. À ce jour, les garanties sont encore floues, de même que les niveaux de cotisation. Des simulateurs seront mis en place par la MGEN. Deux options seront proposées afin d'améliorer les garanties en santé des agents. Une AG dédiée à la PSC est planifiée le 25 septembre 2025. La présence de représentants de la MGEN est espérée.

Les agents seront contactés via leur adresse mail professionnelle durant l'automne 2025 pour remplir le parcours d'affiliation.

Le DGS précise qu'il s'agit d'un régime collectif à adhésion obligatoire. Des cas de dérogations à cette obligation sont prévus.

Toutes les informations seront communiquées régulièrement et disponibles sur l'ENT.

Au regard de la faible marge de manœuvre que l'École peut avoir sur cette démarche, le Président du CA souhaite que les sujets de ce type ne soient pas traités en CA, mais davantage en CSA.

□ **Actualité du site Bourgogne Franche-Comté**

L'élection du Président de l'uMLP a eu lieu le 17 avril 2025, en la personne de Hugues Daussy. L'uMLP s'organise en 7 pôles et se structure en 4 instituts. Une version V1 des statuts sera adoptée au CA de septembre.

Les instituts sont dirigés par un directeur, assisté d'un conseil d'institut et doté d'un conseil d'orientation. Les directeurs des instituts ont été nommés :

- L'institut de technologie (IT), dirigé par Maxime Jacquot, dans le domaine des sciences et de la technologie
- L'institut environnements, territoires et politiques publiques (IETP), dirigé par Philippe Goncalves, dans le domaine des sciences du vivant, de l'environnement et des territoires
- L'institut des humanités et du droit (IHD), dirigé par Béatrice Lapérou-Schneider, dans le domaine des sciences humaines et du droit
- L'institut santé et sport (I2S), dirigé par Emmanuel Haffen, dans le domaine des sciences de la santé et du sport

Les premières réunions des conseils des instituts ont eu lieu. Le travail sur la feuille de route de l'Institut de Technologie a été initié. Les statuts définitifs de l'IT seront mis au vote au CA de SUPMICROTECH le 18 septembre 2025 et au CA de l'uMLP le 10 octobre 2025.

La réflexion sur la Convention de Coopération Territoriale avec l'Université de Bourgogne Europe est en cours. Le travail est ardu. La signature est attendue avant la fin d'année 2025.

Concernant les écoles doctorales, il a été convenu que chaque université ouvrirait des lignes de crédits pour chacune des écoles doctorales.

Il est précisé que les écoles d'ingénieurs jouent un réel rôle dans le fonctionnement de l'Institut de Technologie par leur présidence dans les conseils assistant la Présidence.

Questions diverses

Une question diverse a été exprimée en amont, concernant l'état d'avancement du 1er objectif du COMP, relatif à l'augmentation du nombre d'ingénieurs diplômés par la voie de l'apprentissage.

A ce jour, la décision a été prise d'augmenter de 14 unités par an le nombre d'ingénieurs diplômés par la voie de l'apprentissage. Il n'a pas été acté d'ouvrir un troisième groupe sur la filière mécanique en raison de la situation délicate et contrastée par rapport à l'année dernière.

Actuellement, 27 inscriptions ont été prises sur les 28 places, sans compter les 14 nouvelles places. Sur la filière Luxe, 11 inscriptions sur 14 sont actées et sur la filière Santé, 3 sur les 14. La dernière réunion avec le pôle UIMM aura lieu jeudi 17 juillet. La décision sera prise de ne pas ouvrir le troisième groupe comme initialement prévu en raison d'un blocage au niveau des entreprises (et non pas par manque de candidats).

Le Directeur mentionne que la situation est similaire dans les autres établissements de France, en lien avec le manque de visibilité des entreprises et sur les orientations prises par l'État.

Le DGS remercie M. Olivier Braun, juriste, ayant procédé à une relecture avisée des statuts de l'École.

Le renouvellement des deux sièges laissés vacants suite à la démission de deux collègues est abordé. Le Directeur reçoit une candidate le 19 juillet et une deuxième administratrice potentielle a été identifiée. Les deux candidatures devraient être actées pour la rentrée prochaine avec un début de mandat pour le CA du mois d'octobre.

La date du prochain CA est fixée le 18 septembre, mais risque d'être modifiée (mais pas par le fait du Président). Ce CA sera un CA extraordinaire.

Le Directeur remercie les membres du CA.

Le Président du CA remercie les membres du CA et clôt la séance.

La séance est levée à 16 h 40.

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SUPMICROTECH-ENSM**

le Jeudi 10 juillet 2025 - 13h30

	Pouvoir donné à	Signatures
Madame Nathalie ALBERT-MORETTI	Représentée par Olivier BRAUN	visio
Madame Fanny CHAUVIN	Procurator à <i>DTOURMIR</i>	<i>Clair</i>
Madame Laëtizia MARTINEZ		
Monsieur Olivier MUSTIERE		visio
Monsieur Alexandre RIGAL		
Monsieur Damien TOURNIER		
Monsieur Benoît VUILLEMIN	Excusé	
Monsieur Emmanuel FOLTETE		
Monsieur Yann LE GORREC		
Monsieur Noureddine ZERHOUNI		
Madame Zeina AL MASRY	Excusée Procurator à GAVOILLE Joseph	
Monsieur Joseph GAVOILLE		
Madame Roberta TITTARELLI		visio
Monsieur Romain JAMAULT		
Monsieur Eric MERAT		
Monsieur Philippe ABBE		
Monsieur Gérard MICHEL		
Madame Valérie SOUMANN		visio puis procurator à P. ABBE
Madame Emma GUEZI	Excusée Procurator à M. PLAUT	Paul KRATZ visio
Monsieur Romain JANEAU	Excusé	
Monsieur Paul KRATZ		visio
Madame Prescillia LOMBARD	Excusée Procurator à B. STEFANELLO	visio
Monsieur Bastien STEFANELLO		visio
Monsieur Martin PLAUT	Excusé	
Monsieur David MAUPIN		
Monsieur Eric ROBERT		
Monsieur Pascal VAIRAC		
Monsieur Hugues DAUSSY	Excusé	
Monsieur Michel JAUZEIN	Excusé	
Monsieur Morvan OUISSE		
Monsieur Christophe VARNIER	Excusé	

arrivée à 14h50
Départ à 15H